



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

\*\*\*\*\*



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE  
MARITIME

\*\*\*\*\*

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

\*\*\*\*\*

Projet « Aménagement Durable des  
Pêcheries du Sénégal »  
(ADuPeS)

*1, Rue Joris Dakar – BP : 289*

*Tél. : (221) 33 821 94 69*

*Email : [oepe@sentoo.sn](mailto:oepe@sentoo.sn)*



**RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE  
(OCTOBRE 2013 – MARS 2015)  
ET ACTIVITES PROGRAMMEES PAR COMPOSANTE  
(AVRIL 2015 – FEVRIER 2016)**

**Avril 2015**

## **Introduction**

Le rapport présente, d'une part, l'état d'exécution technique et financière de chacune des trois composantes principales du projet qui ont fait l'objet de contrat spécifique et d'autre part les activités programmées pour les onze prochains mois.

Il s'agit :

- du Devis-programme (DP) allant du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 mars 2015 ;
- de la convention de financement du Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) allant du 06 août 2013 au 31 mars 2015 ;
- du contrat de service de l'Assistance technique (AT) au projet allant du 13 février 2014 au 31 mars 2015;

En outre, pour chaque composante, les activités programmées pour la période allant du 01 avril 2015 au 29 février 2016 ont été présentées.

Enfin, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités ainsi que les solutions préconisées pour les résoudre ont été présentées.

**RAPPEL DES OBJECTIFS, DES RESULTATS ATTENDUS  
ET DE LA REPARTITION PAR COMPOSANTE DU BUDGET DU PROJET**

**1. Objectif global**

L'objectif global du projet est d'accroître la contribution des pêcheries démersales profondes à une croissance économique durable.

**2. Objectif spécifique**

L'objectif spécifique du projet est de renforcer le système de gestion des pêcheries de poulpe et de crevettes profondes ainsi que le système d'évaluation et d'avis scientifiques sur l'ensemble des pêcheries démersales au Sénégal.

**3. Résultats attendus**

La convention de financement du projet présente deux résultats :

Résultat 1 : Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement. Ce résultat est attendu du CRODT dans le cadre de la subvention qu'il a reçue du projet.

Résultat 2 : Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré. Ce résultat est attendu de la mise en œuvre des activités des DP successifs qui seront élaborés.

Les sous-résultats attendus des activités à mettre en œuvre au cours de la période couverte par le premier DP (1<sup>er</sup> octobre 2013 – 31 mars 2015) contribuent à atteindre le résultat 2 de la convention de financement. Ces sous-résultats sont :

1. Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêche de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources démersales.
2. L'Organisation de gestion de la pêche (OGP) de crevettes profondes est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé.
3. Le diagnostic de la pêche de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé.

L'Assistance technique au projet apporte son appui technique pour l'atteinte des deux résultats.

**4. Répartition du budget par composante et niveau de consommation de la contrepartie de l'Etat**

**4.1. Répartition du budget par composante**

Le montant du budget du projet est de 2 623 828 000 F CFA. La durée du projet est de quatre (04) ans (26 septembre 2012 - 25 septembre 2016).

**Tableau 1 : Répartition du budget du projet par composante.**

Rubriques	Montants prévus dans la convention de financement	Montants engagés (F CFA)	Reliquats	Modes de gestion	Périodes	Durées	Observations
Résultat 1: Recherche (CRODT)	787 148 400			Contrat de subvention ISRA/MEF/DI	Août 2013 à Août 2016	36 mois	
Résultat 2: Amélioration système de gestion pêcheries	918 339 800			Devis-programme1 MPEM/MEF/DUE	01 Octobre 2013 au 31 mars 2015	18 mois	
Communication/visibilité	52 476 560			Devis-programme1 MPEM/MEF/DUE	01 Octobre 2013 au 31 mars 2015	18 mois	Mobilisable par l'UE
Assistance Technique au projet	623 159 150			Contrat de service AT/MEF/DI	7 février 2014 au 7 juillet 2016	30 mois	
Imprévus	177 108 390			N/A	N/A	N/A	Mobilisables sur accord de l'UE et MEFP
Evaluation externe et audit	65 595 700			N/A	N/A	N/A	Mobilisable que par l'UE
<b>TOTAUX</b>	<b>2 623 828 000</b>						
Niveau d'engagement (%)	<b>60</b>						

#### 4.2. Niveau de consommation de la contrepartie de l'Etat

La contrepartie de l'Etat est de 655 957 000 F CFA, elle couvre les salaires du personnel recruté dans le cadre du projet et une subvention accordée annuellement au CRODT. Il est prévu que l'Etat verse au CRODT 140 000 000 F CFA par an pendant trois ans à compter de 2014. Le tableau 2 ci-dessous montre un niveau de consommation global de 27,10 %.

**Tableau 2 : Niveau de consommation de la contrepartie de l'Etat au financement du projet.**

Rubriques	Montants (F CFA)
Salaires	
Subvention au CRODT (Evaluation des stocks pélagiques)	
<b>TOTAL</b>	
<b>Niveau de consommation (27,10 %)</b>	

**ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU DP1  
ACTIVITES PROGRAMMEES DANS LE CADRE DU DP2  
ET BUDGET CORRESPONDANT**

# ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU DP1

## I. ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE

### 1.1. Etat de mise en œuvre des activités du sous-résultat 1

#### 1.1.1. *Etude économique sectorielle : Elaboration des comptes satellites du secteur*

Elle a pour objet, de permettre aux autorités du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime de pouvoir disposer de données statistiques et d'indicateurs fiables destinés à alimenter le processus décisionnel dans la perspective d'une gestion durable du secteur de la pêche. Ces données statistiques et autres indicateurs alimenteront le système d'information qui sera mis en place.

Cette étude a fait l'objet d'un protocole d'accord avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) signé le 20 octobre 2014. Toutefois, le protocole est entré en vigueur le 04 novembre 2014, date de mise à disposition du premier acompte conformément à l'article 6 du protocole.

En effet, au cours des travaux du Comité Technique (CT) restreint chargé de piloter cette étude, il est apparu que l'ANSD présente un certain nombre de spécificités qui justifient la nécessité de recourir à ses services, contrairement à l'option initialement retenue, consistant à procéder à un lancement d'appel à candidature.

Aussi, au-delà de l'apport escompté dans l'appui aux acteurs du système statistique national, l'ANSD a pour missions, entre autres, d'établir les comptes satellites sectoriels pour avoir une meilleure visibilité de leur contribution dans l'économie, étant entendu que le cadre actuel de la comptabilité nationale n'offre pas la possibilité de cerner avec exactitude tous ces aspects. Il s'y ajoute que l'ANSD dispose d'une importante base de données sur les comptes nationaux qui pourra être mise à profit dans le cadre de la réalisation de cette étude. Enfin, le choix de l'ANSD permettra de pérenniser l'établissement annuel du compte satellite du secteur.

La durée du contrat est de huit (08) mois. Conformément à l'article 5 du Protocole d'accord, l'ANSD a reçu une avance de démarrage de 40 % (soit 10 800 000 F CFA) et un versement de 34 % (soit 9 180 000 F CFA) après approbation de la note méthodologique. Les deux derniers versements restants, d'un montant de 7 020 000 F CFA, sont prévus dans le DP2 dans la mesure où les livrables correspondants seront disponibles après la fin du DP1. Il s'agit d'un versement de 10 % (soit 2 700 000 F CFA) après approbation du rapport de collecte par le CT et d'un dernier versement de 16 % (soit 4 320 000 F CFA) après approbation par le CT du rapport final.

### 1.1.2. Renforcement de l'Observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries

#### *1.1.2.1. Renforcement de l'Observatoire économique pour les autres ressources*

Le diagnostic de l'Observatoire qui était prévu comme seule activité, a été effectué, restitué et validé en mai 2014.

#### *1.1.2.2. Mise en place d'un Observatoire économique de la pêche de crevettes profondes*

Un Expert a été mobilisé pour la conception d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêche de crevettes profondes. A cet effet, un état des lieux du système d'information (SI) de la pêche de crevettes profondes a été fait dans le cadre du DP1. Le rapport y afférent a été déposé et validé. L'Expert effectuera une deuxième mission, suite à laquelle une SI de la pêche de crevettes profondes sera proposé.

Concernant la collecte et l'analyse des feuilles de marée des crevetiers profonds, un fichier des quantités débarqués pour l'ensemble des armements sur une période de dix ans a été transmis à la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) par la Division du Port de Pêche de Dakar pour exploitation et diffusion dans la note de conjoncture économique.

Par ailleurs, une mission a été effectuée en Espagne du 23 au 28 mars 2015 afin d'étudier le fonctionnement du marché des crevettes profondes d'une part et d'autre part de discuter avec les partenaires espagnols de la possibilité de recevoir régulièrement les données de la criée de Huelva et du marché de gros de Mercamadrid. Concernant la criée de Huelva les discussions vont se poursuivre avec les responsables de la criée afin de trouver un accord. Pour le cas de Mercamadrid, il existe déjà la possibilité de télécharger les informations commerciales hebdomadaires sur les crevettes profondes en provenance de la criée de Huelva.

#### *1.1.2.3. Mise en œuvre du plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de la pêche de crevettes profondes*

L'élaboration du plan SCS de la pêche, qui est la première étape, a été effectuée. Le plan a ainsi été restitué et validé. Sa mise en œuvre va démarrer avec l'introduction du système de Quotas Individuels Transférables (QIT).

#### *1.1.2.4. Contrôle efficace des captures des navires crevetiers profonds et des échanges de quotas*

Il s'agit de mettre en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de bord électronique (JBE)).

Le processus de mise en place du JBE devrait comprendre plusieurs étapes. Seule la première étape a été mise en œuvre. Elle a consisté à faire l'état des lieux des informations à collecter dans le JBE. A cet effet, une première mission de l'Expert mobilisé par l'AT au projet s'est déroulée du 15 au 26 septembre 2014. A cette occasion, un état des lieux des informations a été réalisé et celles à intégrer dans le JBE ont été collectées.

#### 1.1.2.4. Mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels

Cette activité est mise en œuvre en même temps que celle qui précède à raison de leur complémentarité. Ainsi, l'Expert en JBE et l'Informaticien de la CEP se chargeront de mettre en place ce registre parallèlement.

### 1.2. Etat de mise en œuvre des activités du sous-résultat 2

#### 1.2.1. Mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêcherie de crevettes profondes

Le processus de constitution de la Coopérative est achevé avec son enregistrement chez le notaire. La Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO) a ainsi été officiellement créée. Les négociations sur le projet de convention de concession ont été menées et ont abouti à sa validation par toutes les parties prenantes. Le projet de convention est transmis au Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime pour approbation et signature par les deux parties.

### 1.3. Etat de mise en œuvre des activités du sous-résultat 3

#### 1.3.1. Finalisation et validation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe

##### 1.3.1.1. *Validation du diagnostic actualisé de la pêcherie de poulpe et conduite des concertations sur les scénarios d'exploitation en relation avec la profession et rédaction du projet de plan*

Le processus d'élaboration du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe (PAPP) a été conduit en trois phases :

La phase de diagnostic de la pêcherie. Elle s'est déroulée en quatre étapes :

- Actualisation diagnostic de 2009 (mars – avril 2014)
- Validation diagnostic par la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (CNAAPP) (avril 2014)
- Enrichissement du diagnostic par les professionnels notamment les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) pour la pêche artisanale et le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES) pour la pêche industrielle (juillet - août 2014).

La phase de développement du plan. Elle s'est déroulée en trois étapes :

- Préparation du draft document de Plan (septembre – octobre 2014)
- Validation par la CNAAPP et les professionnels industriels (novembre 2014)
- Validation par les professionnels artisans à travers les CLPA (novembre – décembre 2014).



La phase adoption du plan. Elle s'est déroulée en deux étapes :

- Finalisation du document de PAPP et présentation au CNCPM pour avis (21 janvier 2015)
- Envoi au MPEM du PAPPP et de l'avis du CNCPM pour adoption politique (9 février 2015)

Une fois le plan sera transmis au Secrétariat général du Gouvernement, sa mise en œuvre va démarrer aussitôt dans le cadre du DP2.

#### *1.3.1.2. Renforcement des capacités des acteurs et identification des enjeux de l'aménagement des pêches au Sénégal*

Il était prévu dans le cadre de cette activité, d'organiser une session de formation des acteurs des pêcheries de poulpe et de crevettes profondes sur l'économie et l'aménagement des pêches. Cette formation a été effectuée du 16 au 20 juin 2014 avec la participation des agents de l'administration et du secteur privé.

#### 1.4. Elaboration d'un plan de communication

L'élaboration du plan communication a été effectuée. Le plan sera mis en œuvre tout au long de la durée du projet.

En conclusion, toutes les activités programmées ont connu un début de mise en œuvre (cf. Annexe 2). Parmi elles, 16,66 ont été achevées et le reste soit 83,34 verront leur mise en œuvre se poursuivre dans le cadre du DP2.

## II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Le tableau 3 montre un taux moyen d'exécution financière de 64 %.

**Tableau 3 : Etat d'exécution financière du DP1.**

Ligne Budgétaire	Rubriques	Ressources UE Engagements Régie + OA1 + Avenant + OA2	Mémoires antérieurs	Cumul des mémoires Dépenses du 01/10/2013 au 31/03/2015	Solde disponible	Taux exécution (%)
<b>1.</b>	<b>Activité</b>					<b>51</b>
1.1	Activités du sous-résultat 1					
1.2	Activités du sous-résultat 2					
1.3	Activités du sous-résultat 3					
1.4.	Elaboration d'un plan de communication					
1.4.1	Appui OGP					
<b>2.</b>	<b>Coûts d'investissement</b>					<b>87</b>
2.1	Equipements					
2.2	Véhicule et moto					
2.3	Matériels					
<b>3</b>	<b>Frais de fonctionnement</b>					<b>69</b>
3.1	Frais personnel					
3.2	Fonctionnement des bureaux					
3.3	Fonctionnement véhicules					
<b>4</b>	<b>Frais bancaires</b>					<b>50</b>
<b>5</b>	<b>TOTAL avant imprévus (1+2+3+4)</b>					<b>67</b>
<b>6</b>	<b>Imprévus (5 %)</b>					<b>0</b>
<b>Total Général (5+6)</b>						<b>64</b>

### **NB:**

OA (Ordre Administratif) : Il a été pris pour puiser un montant d'une ligne budgétaire et l'affecter à une autre.

Avenant : Il est introduit pour proroger la durée du DP1 de 12 à 18 mois.

## ACTIVITES PROGRAMMEES DANS LE CADRE DU DP2

### I. ACTIVITES PROGRAMMEES

#### 1.1. Activités du sous-résultat 1 :

##### 1.1.1. Etudes économiques sectorielles (Etudes du compte satellite du secteur de la pêche)

L'étude ne pouvant pas être achevée durant la période concernée par le DP1, va se poursuivre dans le cadre du DP2 afin que les deux livrables restants (rapport de collecte et rapport final) soient disponibles. Conformément à l'article 6 du protocole, l'étude sera terminée le 04 juillet 2016.

##### 1.1.2. Amélioration de la traçabilité et de la qualité des crevettes profondes

Une session de formation des formateurs sera organisée en étroite collaboration avec la Direction des Industries de Transformation des Pêches (DITP) au profit des gestionnaires de qualité des sociétés d'armement. Ces derniers organiseront au sein de leurs armements respectifs des sessions de formation à l'attention des membres de l'équipage.

L'objectif de la formation est d'améliorer les conditions de manipulation, de traitement et de conditionnement des crevettes profondes à bord et à terre afin d'avoir des crevettes de qualité supérieure et donc des prix rémunérateurs. Cette amélioration se fera à travers :

- la maîtrise du système HACCP (Analyse des Risques et maîtrise des points critiques) à bord des navires crevettiers profonds ;
- l'identification des différents additifs autorisés pour le traitement des crevettes ainsi que les techniques d'utilisation ;
- la maîtrise des méthodes et techniques de traitement anti-mélanose des crevettes à bord ;
- le respect de la traçabilité du produit.

La formation va durer trois (3) jours et sera précédée de deux (2) jours de préparation puis suivie d'un (1) jour de rédaction du rapport de formation. Les participants seront au nombre de 8 dont les 6 gestionnaires de qualité des sociétés d'armement et 2 agents de la DITP.

### **1.1.3. Renforcement de l'Observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries**

#### ***1.1.3.1. Mise en place d'un système d'information intégré de la pêcherie de crevettes profondes***

Cette activité ne comprend qu'une seule sous-activité : Appui à la DITP qui est la seule structure qui collecte les données d'exportation de produits halieutiques des industries.

Cet appui lui permettra d'optimiser le système automatisé de gestion des entreprises de la pêche industrielle pour un meilleur suivi de leurs activités commerciales notamment :

- la gestion de la certification avec prise en charge du calcul de la valeur commerciale des exportations ;
- la gestion des inspections ;
- le suivi des Etablissements (gestion des prélèvements, des analyses, des alertes sanitaires...)
- le traitement des statistiques.

La mise en place de ce système d'information nécessite l'acquisition :

- d'un logiciel puissant et fiable pour le stockage et la gestion des données saisies ;
- d'une interface machine/utilisateur composée d'un ensemble d'écrans fonctionnels qui permet :
  - ✓ de saisir et de mettre à jour les données ;
  - ✓ de traiter et de sauvegarder les données ;
  - ✓ d'éditer les différents états (Certificats d'exportation et rapports statistiques).

La masse et la nature des informations gérées par ce système en font un véritable outil de gestion de la traçabilité des produits de la filière industrielle et une source importante de données statistiques.

Ce système de la DITP sera ensuite connecté à l'Observatoire économique de la CEP qui pourra tirer toutes les informations dont elle aura besoin pour alimenter ses différents systèmes d'information.

#### **1.1.4. Mise en œuvre du plan de SCS de la pêcherie de crevettes profondes)**

L'objectif général du plan est de renforcer le système SCS de la pêcherie de crevettes profondes afin de faire respecter les quotas individuels et de lutter contre toutes formes de pêche INN (Illégale, Non déclarée et Non règlementée).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, les activités de SCS identifiées sont les suivantes :

- le suivi du VMS ;
- la patrouille aérienne ;
- l'inspection en mer ;
- le contrôle de la nature et de l'origine des produits débarqués ;
- l'inspection à quai ;
- la certification des captures ;
- la certification sanitaire.

Le présent DP2 prendra en charge les frais suivants :

- les charges liées à l'inspection des crevettiers à quai ;
- les frais liés aux indemnités journalières des observateurs à bord des crevettiers ;
- les charges liées aux patrouilles en mer ;
- l'acquisition d'équipements informatiques et de mobilier de bureau.

### **1.1.5. Contrôle efficace des captures des navires crevettiers profonds et des échanges de quotas**

#### ***1.1.5.1. Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (JBE) et d'échanges de quotas.***

Les étapes suivantes pour cette activité sont :

- proposer un prototype de journal de bord papier spécifique à la pêche de crevettes profondes ;
- tester ce journal papier à bord de quelques navires crevettiers ;
- concevoir un système de JBE et de déclaration de captures, et mettre en place ce système à bord de quelques navires ;
- concevoir et mettre en place un prototype de registre électronique des quotas par navire crevettier ;
- proposer un acte réglementaire fixant l'obligation et les modalités de la tenue d'un JBE et d'un registre de quotas individuels par chaque navire crevettier ;
- dresser un bilan de cette phase test et définir un cahier des charges pour la pérennisation du dispositif.

Pour l'acquisition des équipements, il est prévu qu'une demande de dérogation soit faite afin qu'un contrat de fournitures soit signé avec la société française CLS (Collecte Localisation Satellites) qui est un partenaire traditionnel de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) dans ce domaine. En effet, la balise Iridium CLS est déployée sur tous les navires nationaux opérant au Sénégal, dans le cadre du suivi VMS par la DPSP. En outre, le système CLS offre la possibilité de suivre les opérations de pêche des navires nationaux et de l'UE dans la ZEE du Sénégal. Dans le cadre des accords de pêche Sénégal - UE, ce système pourra être utilisé par la DPSP pour les thoniers et les merlutiers. Par ailleurs, CLS présente l'avantage d'offrir des produits en français et surtout elle a une société qui la représente au Sénégal. Il s'agit de SATCOM qui a installé le système VMS à bord de tous les navires battant pavillon sénégalais. Ce qui est très important pour la maintenance et l'assistance technique du système. Pour la phase pilote, deux (02) navires seront équipés. Ensuite, si le test est concluant, les autres navires (au nombre de 17) seront équipés.

L'acquisition se fera en engagement spécifique compte tenu du montant.

## **1.2. Activités du sous-résultat 2**

### **1.2.1. Appui au fonctionnement de l'OGP**

Il est prévu une sous-activité. Il s'agit de l'appui au fonctionnement et à l'animation de la Coopérative avec des missions d'expertises à court terme en Ingénierie sociale dans le cadre de l'AT pour permettre aux membres de jouer efficacement leurs rôles dans la gestion de la pêcherie de crevettes profondes. A cet effet, des ateliers de formation seront organisés au profit des responsables de la Coopérative et du personnel des sociétés d'armement membres dans plusieurs domaines comme la gestion des organisations, la gestion des ressources halieutiques, le leadership, le lobbying, le fundraising (recherche de fonds), etc. En outre, la Coopérative sera équipée en matériel informatique (ordinateur fixe avec une imprimante multifonction, un onduleur et un logiciel Office) pour lui permettre de démarrer rapidement ses activités en attendant que son budget de gestion soit mis en place.

## **1.3. Activités du sous-résultat 3**

### **1.3.1 Mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe (PAPP)**

La mise œuvre du PAPP va se limiter à l'amont de la filière. C'est-à-dire les aspects de gestion de la ressource à travers les organes de gouvernance locale des pêches (CLPA) pour le segment artisanal et les organisations professionnelles pour le segment industriel. Concernant l'aval de la filière, notamment les aspects traitement, conservation, transport, marché, commercialisation, hygiène qualité, labellisation, infrastructures de débarquement..., il sera pris en charge par le projet « Etude de la Promotion de la Cogestion des Pêcheries par le Développement de la Chaîne de valeur » (PROCOVAL) financé par la Coopération japonaise (JICA).

#### ***1.3.1.1. Renouveaulement des instances des CLPA, formation des membres et mise en place de réseaux de CLPA***

##### **a. Formation des quatorze (14) Coordonnateurs des CLPA**

Un Coordonnateur sera choisi dans chaque CLPA de manière consensuelle en vue du travail d'animation nécessaire pour désigner les mandataires des collèges y compris ceux des pêcheurs et mareyeurs de poulpe. Le Coordonnateur sera issu de la communauté pour faciliter son acceptation. Il sera quelqu'un de dynamique, motivé et qui peut rédiger un rapport d'activités du CLPA.

Une session de formation des Coordonnateurs, de deux (02) jours, sera organisée pour les préparer à bien faire le travail attendu d'eux.

Aussi, il sera prévu une indemnité mensuelle pour chaque Coordonnateur. Puisqu'il est appelé à être mobilisé pour les causes du CLPA une bonne partie de son temps.

Chaque Coordonnateur produira mensuellement un rapport d'activités. Les indemnités prévues lui seront versées contre la remise du rapport d'activités mensuel. Ce rapport sera approuvé par

les Chefs de service départementaux et/ou régionaux des pêches des localités dont ils dépendent.

### **b. Renouvellement des instances des CLPA et formation des membres des CLPA**

Parmi les quatorze (14) CLPA concernés par la pêche de poulpe, neuf (09) n'ont pas encore renouvelé leurs instances. Il s'agit des CLPA de Kayar, Djifère, Dakar-ouest (Ouakam, Ngor, Soumbédioune, Yoff et Terrou Baye Sogui), Fass Boye-MBoro, Dakar-est (Hann et Bel Air), Pikine (Thiaroye et Mbao), Rufisque-Bargny, Yène (Yène, Niangal et Toubab-Dialao) etc. L'animation en vue du renouvellement des neuf (09) CLPA se fera par les Coordonnateurs déjà formés.

La session d'animation va porter sur :

- la définition du mandat d'un CLPA ;
- les rôles et responsabilités des représentants à l'ICC ;
- le processus de prise de décision au sein du CLPA ;
- etc.

Ainsi, à la fin de la session d'animation, chaque participant pourra choisir en toute connaissance de cause un poste de responsabilité.

Une fois les instances renouvelées, une session de formation sera organisée au profit des quatorze (14) CLPA par les Experts qui seront recrutés à cet effet. Les thématiques suivantes seront développées:

- la gestion des organisations ;
- la planification participative ;
- la gestion des ressources halieutiques y compris la cogestion, les plans d'aménagement des pêcheries artisanales et la surveillance participative ;
- la gestion et la prévention des conflits
- la gestion financière et comptable ;
- le lobbying et le plaidoyer ;
- le fundraising ;
- les bonnes pratiques dans le traitement et la manipulation des produits halieutiques ;
- etc.

### **c. Mise en réseau des CLPA**

Il est prévu de mettre en réseau les CLPA qui sont dans un même département. Ensuite, les Coordonnateurs des réseaux départementaux vont mettre en place un réseau régional. Enfin, les

Coordonnateurs des réseaux régionaux mettront en place le réseau national avec un Coordonnateur national.

Le projet appuiera la mise en place des différents réseaux des régions de Dakar soit trois (3) réseaux départementaux et un (1) réseau régional et de Thiès soit trois (3) réseaux départementaux et un (1) réseau régional. Le Coordonnateur du CLPA de Djiffère pourra être invité au réseau du département de Mbour. Au total, neuf (9) réunions de mise place de réseaux seront organisées : six (6) au niveau départemental, deux (2) au niveau régional et un (1) au niveau national.

### ***1.3.1.2. Organisation d'ateliers de restitution du PAPP adopté par décret et de mise en œuvre des mesures de gestion***

Des ateliers de restitution du PAPP adopté par décret seront organisés avec les CLPA en présence de la DPM et de l'équipe technique du projet. Ensuite, la mise en œuvre des mesures techniques à court terme et des préalables à la mise en place du QIT sera lancée.

Tous les trois mois, des missions de terrain seront organisées pour faire le point de l'état d'avancement de ces mesures.

Ainsi, chaque CLPA tiendra tous les trois mois ces réunions de concertation.

### ***1.3.1.3. Conception, construction et immersion de vases à poulpe***

Afin d'accompagner le repos biologique initié par les CLPA, des vases à poulpe seront immergés dans les zones moins agitées de la Petite Côte (notamment dans le département de Mbour) afin de permettre aux femelles gravides d'avoir des lieux sécurisés où garder leurs œufs jusqu'à l'éclosion.

Pour une phase test, 8 000 vases en argile pourraient être fabriqués. Les zones d'immersion, la période et le nombre seront retenus de commun accord avec les CLPA concernés, conformément aux dispositions du PAPP.

Un contrat de performance sera signé avec les Coordonnateurs des CLPA concernés. Lequel contrat précisera le nombre de vases à immerger, la zone d'immersion, le système de suivi-évaluation qui sera mis en place ainsi que le budget correspondant pour l'ensemble des activités que le CLPA aura mises en œuvre.

Pour s'assurer que les pots sont habités, des plongées seront organisées pour les filmer quelques mois après leur immersion. Les frais liés aux films seront pris en charge dans la ligne communication en engagement spécifique.

### ***1.3.1.4. Appui aux activités de surveillance participative des CLPA***

Même si les initiatives de cogestion sont prises par les communautés elles-mêmes, il peut toujours y avoir des violations au moins pour les premiers mois. C'est pourquoi, il est important de prévoir un dispositif de surveillance conduit par les acteurs locaux eux-mêmes avec l'appui éventuel du service des pêches local.

Les CLPA pourraient être appuyés en carburant pour effectuer des sorties avec leurs propres embarcations.

Les résultats des sorties seront consignés dans le rapport mensuel du Coordonnateur.



### **1.3.1.5. Organisation d'une mission d'études au Maroc**

L'objectif général de la mission est de s'inspirer de l'expérience du Maroc en matière de préparation et de mise en œuvre du PAPP pour l'adapter au besoin au contexte sénégalais.

De façon spécifique, il s'agit d'organiser des échanges directs avec les parties prenantes sur les différentes étapes du processus de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de céphalopodes y compris le poulpe au Maroc et d'en tirer des leçons pour le processus en cours au Sénégal notamment sur les aspects liés :

- ✓ à l'évaluation prévisionnelle des ressources et au processus de fixation des possibilités de pêche (TAC) ;
- ✓ au système d'information pour le suivi économique et commercial de la pêche ;
- ✓ au type de droit d'accès qui est introduit et conditions de son octroi ;
- ✓ au système de contrôle et de surveillance en mer (VMS, Observateurs embarqués, JBE) et à terre (certification des captures à quai) ;
- ✓ aux Organisations Professionnelles : statut, organisation, représentativité, mandats et implications dans les processus de gestion de la pêche ;
- ✓ aux cadres institutionnels et mécanismes de cogestion entre l'État et les usagers ;
- ✓ aux aspects de qualité, de transformation, de valorisation et de traçabilité des produits ;
- ✓ aux possibilités de partenariat avec le Maroc en appui à la mise en œuvre du PAPP au Sénégal dans ses différentes composantes (Exploitation, Recherche, Surveillance, Gestion, Commercialisation).
- ✓

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- les facteurs de succès du plan d'aménagement des céphalopodes au Maroc ainsi que les principales difficultés rencontrées (éventuels erreurs/écueils à éviter) sont identifiés ;
- des enseignements sont tirés de l'expérience du Maroc pour alimenter le processus de mise en œuvre du PAPP au Sénégal.

La mission se déroulera sur une durée six (6) jours y compris le temps de voyage. Elle sera composée :

- du Régisseur du projet ADuPeS ;
- d'un représentant de la Direction de la Pêche maritime (DPM) ;
- d'un représentant de la DITP ;
- d'un représentant de la DPSP ;
- d'un représentant de la CEP ;
- d'un représentant des industriels ;
- d'un représentant des CLPA.

Soit sept (7) participants qui seront pris en charge dans le cadre du DP2.

En outre, l'Expert principal de l'AT au projet participera à la mission et sera pris en charge dans les dépenses accessoires du budget de l'AT.

## 1.4. Mise en œuvre du plan de communication

Le plan de communication élaboré dans le cadre du DP1 sera mis en œuvre dans le cadre du DP2. Le budget pour la mise en œuvre du plan de communication prend en charge les dépenses relatives aux outils et supports de communication d'une part et aux grandes actions de communication d'autre part. Le budget "Communication" de la convention de financement sera mobilisé en engagement spécifique.

## II. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU DP2

Le tableau indique un budget global pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités de 367 712 994 F CFA.

Tableau 5 : Résumé du budget du DP2

N°Ligne.bud.	Rubriques	Ressources UE		Budget de clôture	Total ressources UE
		Engagement Régie	Engagement spécifique		
<b>1.</b>	<b>Activités</b>				
1.1	Activités du sous-résultat 1				
1.2	Activités du sous-résultat 2				
1.3	Activités du sous-résultat 3				
1.4.	Mise en œuvre du plan de communication				
<b>2.</b>	<b>Investissement</b>				
2.1	Matériels informatiques				
2.2	Mobiliers de bureau				
2.3	Contrôle efficace des captures des navires crevettiers profonds et les échanges de quotas				
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>				
3.1	Personnel				
3.2	Fonctionnement bureau				
3.3	Fonctionnement véhicules				
<b>4</b>	<b>Frais bancaires</b>				
<b>5</b>	<b>TOTAL avant imprévus (1+2+3+4)</b>				
<b>6</b>	<b>Imprévus (5%)</b>				
<b>Total Général (5+6)</b>					<b>367 712 994</b>

**ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU  
CONTRAT DE SERVICE DE L'AT  
ACTIVITES PROGRAMMEES ET BUDGET  
CORRESPONDANT**

## I. ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE

Le tableau 6 ci-dessous, présente l'Expertise à court terme qui a été mobilisée par l'AT. Au total six (6) missions d'expertise à court terme ont été réalisées.

L'Expert Principal a appuyé les Experts à court terme et les différentes équipes qui ont travaillé dans la mise en œuvre des activités du DP1.

Expertise à court terme	Etat de mise en œuvre au 31 mars 2015 (DP1)
Appui à l'OGP de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recrutement de M. <b>Alioune Badara SY</b> qui a effectué les actions suivantes au Sénégal entre mars 2014 et Janvier 2015 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des statuts de la COSECPRO ;</li> <li>• Appui à la création de la COSECPRO ;</li> <li>• Finalisation des projets de règlement intérieur de la COSECPRO et de la Convention de concession des droits de pêche et de gestion de la pêcherie de crevettes profondes entre la COSECPRO et le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM)</li> <li>• Préparation d'un rapport de fin de mission.</li> </ul> </li> </ul>
Formation en économie et en aménagement des pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilisation de deux experts à court terme chargés de renforcer les capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de l'économie et de l'aménagement des pêches au Sénégal pour une gestion durable des ressources halieutiques. MM <b>Inejih Cheikh Abdallahi</b> (Biologiste, spécialiste en dynamique des populations) et <b>Lionel Kinadjian</b> (Economiste des pêches) ont procédé à la formation de 26 acteurs du secteur public et du secteur privé, du 16 au 20 juin 2014 à l'Hôtel d'Africa Queen de la Somone.</li> <li>✓ Les deux experts ont mené les actions suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparation et finalisation des documents et supports de formation contenant l'ensemble des cours qui ont été dispensés ;</li> <li>• organisation/animation de l'atelier de formation sur une période de 5 jours avec des sessions théoriques et des sessions pratiques ;</li> <li>• évaluation des participants formés, avant et après l'atelier de formation.</li> </ul> </li> </ul>

Expertise à court terme	Etat de mise en œuvre au 31 mars 2015 (DP1)
Appui à la conception et à mise en place d'un JBE, d'un Registre de quotas individuels et d'un SI de la pêcherie de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilisation deux experts à court terme (MM. <b>Denis TREMBLAY</b> et <b>Olivier ROUX</b>) qui ont effectué une première mission au Sénégal en septembre 2014 ayant abouti aux résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'option d'un JBE a été retenue en lieu et place d'un Journal de Pêche Electronique</li> <li>• Les termes de référence (TdR) de l'expertise ont été modifiés avec notamment l'inclusion d'un Expert à court terme pour le système de SCS des pêches</li> <li>• Le projet a bénéficié d'un appui pour la sélection d'une solution électronique commerciale (Journal de pêche) sur la base des propositions d'offres techniques et financières d'entreprises internationales consultées.</li> </ul> </li> </ul>
Modélisation bioéconomique des pêcheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilisation d'un expert modélisateur économiste durant le premier Groupe de Travail (GT) méthodologique de l'équipe du CRODT, tenu à Dakar en février 2015. Ce travail de l'expert, mené en étroite collaboration avec l'équipe du CRODT appuyée par un expert modélisateur biologiste, a permis de disposer des premiers éléments sur les possibilités de pêche pour les crevettes profondes et le poulpe.</li> <li>✓ L'intervention de l'Expert à court terme a permis aux participants du GT de mieux comprendre les concepts bioéconomiques, leurs relations avec l'évolution du stock et l'atteinte des objectifs des plans d'aménagement ; d'apprécier la qualité des modèles économiques disponibles sur les pêcheries de gamba et de poulpe et des informations socio-économiques présentées par l'équipe du CRODT et les besoins d'informations pour les activités d'aménagement ; de discuter et de procéder à une validation collective des données. Il a été possible d'estimer le TAC, l'effort de pêche et la rente pour la pêche industrielle de crevettes profondes, en utilisant les données disponibles.</li> </ul>
Voyage d'études en Espagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilisation d'un Expert à court terme (M. Manuel Gómez) au sein d'INDEMAR à Madrid qui a facilité le voyage d'études et conduit la mission sur le terrain qui s'est déroulée du 22 au 28 mars 2015, avec la participation du Régisseur du projet, de l'Expert principal de l'AT, de représentants de la CEP et de la COSECPRO.</li> <li>✓ Les visites à la criée de produits halieutiques congelés de DIMAROSA à Huelva et au marché de gros de poisson de</li> </ul>

Expertise à court terme	Etat de mise en œuvre au 31 mars 2015 (DP1)
	<p>MERCAMADRID ainsi que les discussions avec les différentes personnes rencontrées et la consultation de la documentation disponible ont permis de mieux comprendre comment fonctionnent les marchés de produits halieutiques en Espagne, tant en ce qui concerne les produits frais débarqués par des navires de pêche espagnols que les produits congelés ramenés par des sociétés d'armement espagnoles opérant en partenariat avec des sénégalais.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les principales sources d'information publiques sur le marché des produits halieutiques en Espagne, en particulier la crevette profonde, sont à présent disponibles pour les différentes parties prenantes de la pêcherie de crevettes profondes au Sénégal.</li> <li>✓ Les possibilités de développement d'un partenariat stratégique durable entre le Sénégal et l'Espagne pour la collecte et l'analyse régulière des données sur les prix des crevettes profondes pêchées au Sénégal et vendues sur le marché espagnol ont été explorées.</li> </ul>
Voyage d'études au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparation des TdR de l'Expert à court terme qui sera chargé de faciliter le voyage d'études et de conduire la mission sur le terrain. L'objectif du voyage d'études est de s'inspirer de l'expérience du Maroc en matière de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie des céphalopodes dont le poulpe pour l'adapter au besoin au contexte sénégalais.</li> </ul>

## II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

L'AT a démarré ses activités le 13 février 2014. Le tableau 7 ci-dessous montre un niveau de consommation du budget de 49 %.

**Tableau 7 : Etat d'exécution financière du budget de l'AT.**

<b>Rubriques</b>	<b>Montants prévus (F CFA)</b>	<b>Montants dépensés au 31 mars 2015 (F CFA)</b>	<b>Niveau de consommation (%)</b>
Honoraires Experts (Frais généraux inclus)			
▪ Expert principal			
▪ Experts non principaux			
Provisions pour dépenses accessoires			
Provisions pour vérification des dépenses			
<b>Totaux</b>			<b>49</b>

## III. ACTIVITES A REALISER ET BUDGET CORRESPONDANT

### 1. Activités à réaliser

Le tableau 9 ci-dessous présente les missions à court terme qui sont programmées dans les prochains mois.

**Tableau 9 : Missions à court terme programmées par l'AT.**

<b>Expertise à court terme</b>	<b>Activités à mettre en œuvre du 01 avril au 29 février 2016 (DP2)</b>
Appui à l'OGP de crevettes profondes	<p>✓ Identification et mobilisation d'un expert pour un appui au fonctionnement et à l'animation de la COSECPRO, pour permettre à l'OGP de jouer efficacement son rôle dans la gestion de la pêche de crevettes profondes (préparation des TdR et sélection d'un candidat puis recrutement). L'expert sera chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'animer des ateliers de formation au profit de la COSECPRO et du personnel des sociétés d'armement membres de l'OGP dans plusieurs domaines comme la gestion des organisations, la gestion des ressources halieutiques, le leadership, le lobbying, le fundraising, etc.</li><li>• de rédiger un rapport de fin de mission.</li></ul>

Expertise à court terme	Activités à mettre en œuvre du 01 avril au 29 février 2016 (DP2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi du fonctionnement de la COSECPRO</li> <li>✓ Identification et mobilisation d'un expert à court terme, avec l'appui de MSC (Marine Steward Council) pour l'actualisation du rapport de pré-évaluation de la pêcherie de crevettes profondes et la préparation d'un plan d'action.</li> </ul>
Formation en économie et en aménagement des pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier de formation par l'Expert Principal de l'AT en étroite collaboration avec le Régisseur du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la participation des acteurs dans les processus d'aménagement.</li> <li>• Développer et/ou renforcer des éléments de pédagogie à travers des visites de terrain et l'adaptation de la formation en langue locale ;</li> <li>• Disposer de plus de pratique sur les questions de modélisation ;</li> <li>• Assurer un suivi pour veiller à l'application des apprentissages et pour en assurer une large diffusion ;</li> <li>• Engager des réflexions sur la mise en place des droits d'usage dans le cas de la pêche artisanale et adapter le cadre juridique pour la mise en œuvre des PAP.</li> </ul> </li> </ul>
Appui à la conception et à mise en place d'un JBE, d'un Registre de quotas individuels et d'un SI la pêcherie de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuite des actions entamées avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• organiser une deuxième mission de l'expert en JBE (M. Denis TREMBLAY) avec la mobilisation de l'expert national en questions juridiques (M. Mohamed FALL) et de l'expert en SCS (à identifier) ainsi qu'avec l'appui de l'Informaticien de la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP)</li> <li>• procéder à l'achat des équipements, à la phase test à bord de deux crevettiers profonds et à l'extension sur les autres navires ;</li> <li>• préparer un rapport de fin de mission.</li> </ul> </li> </ul>



Expertise à court terme	Activités à mettre en œuvre du 01 avril au 29 février 2016 (DP2)
Modélisation bioéconomique des pêcheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi du travail de l'expert à court terme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des rapports de fin de mission des deux experts (modélisation biologique et modélisation bioéconomique), en rapport avec l'équipe du CRODT</li> <li>• Organisation d'une réunion de restitution des résultats du GT méthodologique du CRODT avec les professionnels de la pêche</li> <li>• Appui à la préparation du prochain GT méthodologique du CRODT y compris l'atelier préparatoire pour l'analyse et le prétraitement des données disponibles et le renforcement de l'équipe du CRODT.</li> </ul> </li> </ul>
Voyage d'études en Espagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présentation par le projet des résultats de ce voyage d'études à la COSECPRO afin d'informer les principales personnes concernées et de voir ensemble la meilleure approche de disposer auprès de leurs partenaires espagnols des informations de la criée de Huelva en ce qui concerne la crevette profonde pêchée au Sénégal et les autres produits de substitution au niveau de la première vente en criée.</li> <li>✓ Appui de l'équipe du projet à la COSECPRO pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le suivi des informations commerciales hebdomadaires sur les crevettes profondes en provenance de la criée de Huelva et écoulées sur le marché de gros de Mercamadrid (téléchargement à partir du site web)</li> <li>• le développement d'un partenariat stratégique durable avec l'ANAMAR (Association Nationale d'Armateurs de Coquillages) afin de disposer régulièrement des données disponibles sur le marché de la crevette profonde en Espagne</li> </ul> </li> </ul>
Voyage d'études au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilisation de l'Expert à court terme pour préparer et accompagner la mission. La durée prévue du voyage est de six (6) jours et huit (8) personnes devront y participer : le Régisseur du projet, l'Expert principal de l'AT, quatre représentants de l'administration des pêches et deux représentants des professionnels de la pêche industrielle et de la pêche artisanale.</li> <li>✓ Suivi du voyage d'études par l'Expert principal de l'AT en rapport avec le Régisseur du projet.</li> </ul>

## 2. Budget correspondant

Le tableau 10 ci-dessous présente le reliquat de budget qui pourrait être mobilisé pour la prise en charge de l'Expert principal et des Experts à court terme.

**Tableau 10 : Budget mobilisable pour la prise en charge des Experts principaux et à court terme.**

<b>Rubriques</b>	<b>Montants mobilisables (F CFA)</b>
Honoraires Experts (Frais généraux inclus)	
▪ Expert principal	
▪ Experts non principaux	
Provisions pour dépenses accessoires	
Provisions pour vérification des dépenses	
<b>Total</b>	<b>301 635 267</b>

**ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA  
CONVENTION DE FINANCEMENT DU CRODT  
ACTIVITES A PROGRAMMER ET BUDGET  
CORRESPONDANT**

## I. ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE

Le tableau 11 ci-dessous présente l'état de mise en œuvre des activités programmées dans le dans la convention de financement.

Tableau 11 : Etat de mise en œuvre des activités programmées dans la convention

Activités de recherche programmées (7)	Sous activités de recherche programmées (18)	Etat de mise en œuvre au 31 mars 2015
Collecte de données  <b>AR – I</b>	1. Echantillonnage biologique à bord des crevettiers profonds 2. Collecte de données sur les pêcheries de poulpe auprès des usines et des plages 3. Collecte de données sur les pêcheries de crevettes profondes auprès des usines 4. Réalisation de campagnes démersales profondes et côtières	La 1 <sup>ère</sup> activité a été stoppée car planifiée pour 1 an (12 mois). Les 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> se poursuivent de façon normale au niveau des plages, les usines étant disposées à collaborer (cf. données du GT tenu du 2 au 5 février 2015) sauf IKAGEL jusque-là. La 4 <sup>ème</sup> s'est déroulée normalement avec 2 campagnes démersales et 2 campagnes profondes.
Amélioration du système d'information <b>AR – II</b>	5. Renforcement du SI sur la pêche démersale profonde (gamba)	Les informations sur la gamba (données historiques et récentes de pêche commerciale et scientifique sont disponibles : cf. GT). Des difficultés sont toutefois notées avec la collecte des données économiques.
Evaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et espèces démersales côtières)  <b>AR – III</b>	6. Prétraitement des données 7. Développement d'outils de modélisation en dynamique des populations 8. Evaluations indirectes	Les données ci-dessus ont fait l'objet de prétraitement, travail en cours encore en perspective des analyses de données. Des modèles de dynamique des populations (SCHAEFER, FOX et PELLA TOMLINSON) ont été testés et mis en œuvre y compris l'approche bayésienne lors du GT de février 2015 consacré à l'évaluation indirecte et à la modélisation bioéconomique.

<p>Production d'avis scientifiques sur les pêcheries profondes et les démersaux côtiers) <b>AR – IV</b></p>	<p>9. Proposition d'un TAC annuel au MEY pour le stock de gamba 10. Proposition d'un TAC annuel au MEY pour le stock de poulpe 11. Proposition de MSY pour les stocks de thiof, pagre, pageot, rouget, thiékem et crevette côtière 12. Validation des possibilités de pêche et des scénarii d'exploitation optimale du poulpe avec la profession 13. Analyse de la variabilité du stock de poulpe</p>	<p>Les actions 9, 10 et 11 ont été mises en œuvre lors du GT de février 2015 au CRODT qui avait regroupé les scientifiques du centre (3 biologistes et 1 informaticien), l'équipe ADUPES, 1 représentant de la CEP, 2 experts modélisateurs (biologie et économie) et 1 doctorant en dynamique des populations. L'action 12 se fera lors de la rencontre avec les professionnels sur la base des résultats issus du GT et des autres activités de recherche du CRODT. L'action 13 est en cours d'exécution</p>
<p>Etude de la sélectivité <b>AR – V</b></p>	<p>14. Conduite d'une étude bibliographique sur la sélectivité du maillage des chaluts crevettiers profonds 15. Conduite des tests de sélectivité dans la pêcherie crevettière profonde 16. Conduite des travaux de démonstration commerciale</p>	<p>L'action 14, c'est-à-dire la synthèse des informations sur la sélectivité du maillage du chalut des crevettiers profonds est faite. En revanche, les actions 15 et 16 seront réalisées d'ici février 2016.</p>
<p>Formation <b>AR – VI</b></p>	<p>17. Renforcement des capacités analytiques du CRODT</p>	<p>Le 2<sup>ème</sup> cours de formation en dynamique des populations (DYNPOP – 2, approches plus complexes) sera fait en début juin 2015. Les 3 chercheurs devraient participer au GT COPACE de la FAO, sous réserve de confirmation par cette dernière. Le voyage d'étude sur la pêche scientifique démersale profonde a été effectué à l'IFREMER de Nantes par un chercheur (M. THIAW). Un GT analytique s'est tenu au CRODT du 2 au 5 février 2015</p>

<p>Communication</p> <p><b><u>AR – VII</u></b></p>	<p>18. Impression, édition, publication et diffusion des résultats</p>	<p>Ce travail se poursuit normalement. Le CRODT, à cet effet, a transmis à l'UE et à l'équipe ADUPES les documents suivants : rapport détaillé avec des annexes, rapport intermédiaire, note complémentaire du rapport intermédiaire, rapports détaillés des campagnes démersales côtières et profondes ADUPES – 1, 2, 3 et 4. Par ailleurs, un doctorant, Kamarel BÂ, travaille avec l'équipe sur les évaluations indirectes relatives à la gamba, au poulpe et aux autres démersaux. De même, une étudiante de l'EISMV, Christine Yaoua KOUMAN, a soutenu son mémoire de Master – 2 sur les résultats à mi-parcours de la collecte de données de pêche artisanale sur le poulpe par les techniciens du CRODT au niveau des plages de Mbour et de Kayar.</p>
--	--	---

## II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Le budget global de la convention de financement du CRODT est de 664 385 175 F CFA (cf. tableau 1). Au 31 mars 2015, le CRODT a reçu dans son compte deux virements dont le premier est de 154 102 020 F CFA et le deuxième de 176 801 700 F CFA soit un total 330 903 720 F CFA. Ce qui représente 49,8% du budget global.

### III. ACTIVITES A REALISER ET BUDGET CORRESPONDANT

#### 3.1 Activités à réaliser

Le tableau présente les activités à réaliser par le CRODT jusqu'au 29 février 2016.

**Tableau 8 : Activités programmées**

Activités de recherche (7)	Sous activités de recherche (18)	Activités à mettre en œuvre du 01 avril au 29 février 2016
Collecte de données <b>AR – I</b>	1. Echantillonnage biologique à bord des crevettiers profonds 2. Collecte de données sur les pêcheries de poulpe auprès des usines et des plages 3. Collecte de données sur les pêcheries de crevettes profondes auprès des usines 4. Réalisation de campagnes démersales profondes et côtières.	1. Collecte de données sur les pêcheries de poulpe auprès des usines et des plages  2. Collecte de données sur les pêcheries de crevettes profondes auprès des usines  3. Réalisation de campagnes démersales profondes et côtières Elles sont programmées à partir de début mai 2015, le bateau effectuant actuellement une campagne pour l'UEMOA.
Amélioration du système d'information <b>AR – II</b>	5. Renforcement du système d'information sur la pêche démersale profonde (gamba)	Poursuite de ce travail au fur et à mesure de la collecte des données de pêche commerciale et scientifique, voire économique
Evaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et espèces démersales côtières) <b>AR – III</b>	6. Prétraitement des données 7. Développement d'outils de modélisation en dynamique des populations 8. Evaluations indirectes.	Poursuite de ces activités et exploration d'autres pistes, éventuellement, pour mieux prendre en charge les évaluations indirectes.
Production d'avis scientifiques sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et les	9. Proposition d'un TAC annuel au MEY pour le stock de gamba 10. Proposition d'un TAC annuel au MEY pour le stock de poulpe 11. Proposition de MSY pour les stocks de thiof, pagre, pageot, rouget, thiékem et crevette côtière 12. Validation des possibilités de pêche et des scénarii d'exploitation	Les actions 9 à 13 dans leur globalité constituent des activités pérennes (elles sont menées tout au long du projet).

démersaux côtiers)  <b>AR – IV</b>	optimale du poulpe avec la profession  13. Analyse de la variabilité du stock de poulpe	
Etude de la sélectivité  <b>AR – V</b>	14. Conduite d'une étude bibliographique sur la sélectivité du maillage des chaluts crevettiers profonds 15. Conduite des tests de sélectivité dans la pêche crevettière profonde 16. Conduite des travaux de démonstration commerciale	Actions 15 à 16
Formation  <b>AR – VI</b>	17. Renforcement des capacités analytiques du CRODT	Poursuite des activités
Communication  <b><u>AR – VII</u></b>	18. Impression, édition, publication et diffusion des résultats	Poursuite des activités

### **3.2 Budget correspondant**

Un reliquat du budget global de la convention de 333 481 455 F CFA est mobilisable pour la mise en œuvre des activités programmées.



**DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES  
COMPOSANTES ET SOLUTIONS PRECONISEES**

Le tableau 8 ci-dessous présente les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités au niveau des différentes composantes.

**Tableau 9 : Présentation des difficultés rencontrées et des solutions préconisées.**

<b>Difficultés rencontrées</b>	<b>Solutions préconisées</b>
<p>✓ Retard accusé pour la signature du contrat entre l'Ordonnateur National (ON) et l'AT qui a engendré une réduction de la durée du contrat de l'AT qui passe de 32 mois à 30 mois.</p>	<p>✓ Ajustement de l'intervention de l'AT (appui technique de l'Expert Principal et mobilisation d'Experts à court terme pour accompagner le projet)</p> <p>✓ Possibilités de proroger la durée du contrat de l'AT sans incidence financière, en cas de nécessité, comme le budget initial prévu pour l'AT est maintenu.</p>
<p>✓ La situation tendue entre les professionnels industriels et l'administration qui a prévalu pendant un certain temps a engendré la suspension temporaire de la collaboration entre ces deux parties et a en conséquence affecté négativement certaines activités du projet. Il s'agit notamment (i) de la création de l'OGP de crevettes profondes dont les armateurs industriels sont les principaux bénéficiaires ; (ii) du processus d'élaboration du PAPP qui implique les segments d'exploitation aussi bien industrielle qu'artisanale ; et (iii) de l'atelier de formation sur l'économie et l'aménagement des pêches qui n'a pas vu la participation des représentants du GAIPES comme prévu.</p>	<p>✓ Suspension du contrat de l'Expert à court terme recruté pour appuyer la création de l'OGP pendant toute la durée du conflit.</p> <p>✓ Les documents de l'atelier préparés par les experts à court terme (contenu du cours et rapport de la réunion) ont fait l'objet d'une large diffusion y compris les personnes qui n'ont pas pu participer.</p> <p>✓ Des efforts seront fournis pour accélérer le rythme de travail afin de rattraper autant que possible le retard accusé.</p>
<p>✓ Retard des missions de terrain pour les concertations avec les acteurs à la base à travers les CLPA dans les différentes régions maritimes concernées par la pêcherie de poulpe sur le processus d'élaboration du plan d'aménagement PAPP. Le réapprovisionnement tardif du</p>	<p>✓ Le bouclage du processus d'élaboration du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe qui était prévu vers la fin du mois de juillet 2014 a été repoussé jusqu'en fin mars 2015 correspondant à la clôture du DP1 prolongé du projet.</p>

Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
<p>compte du projet suite à l'approbation du premier mémoire de dépenses n'a pas permis de dégager les fonds nécessaires pour la prise en charge de ces missions.</p>	
<p>✓ Le processus de modélisation bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe n'a pas complètement abouti. Un retard considérable a été noté dans l'intégration effective des données économiques dans le dispositif d'enquêtes mis en place par le CRODT auprès des différents acteurs (usiniers, armateurs de la pêche industrielle et pêcheurs artisans) pour les besoins de la modélisation bioéconomique des deux pêcheries ciblées. L'équipe du CRODT ne dispose pas d'un économiste pour prendre en charge les questions liées à la modélisation bioéconomique.</p>	<p>✓ Au cours du premier GT méthodologique de l'équipe du CRODT, il a été fortement recommandé à l'équipe du CRODT d'organiser une réunion préparatoire du prochain GT de manière à s'assurer que toutes les données nécessaires pour la modélisation biologique et la modélisation bioéconomique pour les pêcheries concernées sont disponibles. Par ailleurs, l'équipe du CRODT devra être renforcée par un économiste qui se chargera de la collecte et de l'analyse des données économiques requises pour la modélisation bioéconomique envisagée en vue d'évaluer la rente attachée aux pêcheries de gamba et de poulpe au rendement économique maximum (MEY). Les TdR ont été préparés pour le recrutement de cet économiste. Un avenant à la convention de financement sera préparé par le CRODT à cet effet.</p> <p>✓ Faire des courriers de rappel (MPER) à l'endroit des usines et/ou armements encore réticents comme IKAGEL – TDR finalisés en vue du recrutement d'un économiste par le CRODT – Avenant à faire dans le protocole avec l'UE.</p>
<p>✓ Impossibilité de pouvoir rencontrer certaines institutions publiques de la pêche et personnes ciblées et d'obtenir certaines informations comme souhaité au cours du voyage d'études en Espagne, organisé du 22 au 28 mars 2015. Aucune rencontre n'a pu ainsi être organisée avec le Secrétariat de la Pêche du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement d'Espagne, le service régional de statistiques de pêche d'Andalousie,</p>	<p>✓ Discuter avec les membres de la COSECPRO de la possibilité de nouer un partenariat directement avec l'ANAMAR pour recevoir, selon une périodicité et un format à déterminer de commun accord, les données disponibles sur le marché de la crevette profonde en Espagne.</p> <p>✓ Procéder à la collecte directe des informations du marché en aval, au</p>

Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
<p>l'entreprise publique MERCASA, gérante des grands marchés de vente d'aliments au gros (y compris le poisson) en Espagne (réseau MERCA), le responsable de la criée de DIMAROSA qui constitue à présent le seul lieu qui accueille la première vente de crevettes profondes congelées en provenance du Sénégal.</p> <p>✓ Contrairement à ce qui a été avancé durant la préparation du voyage d'études et comme constaté sur place, la criée de DIMAROSA n'est pas assujettie à l'obligation de transmettre des informations sur la vente de produits dont la crevette profonde qui y est vendue. Le responsable de la criée a d'ailleurs manifesté sa réticence à transmettre ces informations à des tiers puisqu'il n'est pas obligé de les communiquer aux autorités espagnoles.</p>	<p>niveau des marchands grossistes, partiellement pour certaines structures de vente grossiste comme MERCAMADRID en consultant leur site internet.</p> <p>✓ Initier une lettre à soumettre à la signature des autorités sénégalaises et à l'attention des deux interlocuteurs publics de l'administration des pêches de l'Espagne (Secrétariat de la Pêche du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement d'Espagne et le Service régional de statistiques de pêche d'Andalousie) pour les informer des résultats du voyage d'études et des actions de suivi retenues. A faire dès que les contacts seront formellement établis entre la COSECPRO et l'ANAMAR.</p> <p>✓ Planifier un autre voyage d'études en 2016 par la COSECPRO en relation avec les autorités sénégalaises et espagnoles de manière à faciliter le développement d'un partenariat stratégique durable.</p>
<p>✓ Pannes du N/O Itaf DEME, bateau fonctionnel toutefois comme en témoigne la campagne UEMOA en cours de réalisation (mars – avril 2015) dans les eaux du Sénégal, de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée – Bissau et de la Guinée</p>	<p>✓ Prise en charge ou aide par le MPEM via l'appui sectoriel prévu dans le cadre des accords de pêche Sénégal – UE (en cours de négociation), le contrat de performance MPEM – MAER/ISRA/CRODT (idem) et le BCI (engagement ferme attendu du MPEM) – Listing et coût des travaux à faire (fait par le CRODT).</p>

## CONCLUSION

Les activités programmées ont globalement bien avancé malgré les difficultés rencontrées. En effet, toutes les activités programmées ont été initiées. Le DP2 permettra de poursuivre celles dont la date de fin de mise en œuvre va au-delà du DP1, en plus des nouvelles activités programmées.

Des efforts seront fournis au niveau de la coordination du projet afin que le retard accusé dans le démarrage et la mise en œuvre de certaines activités soit rattrapé autant que possible.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Chronogramme de mise en œuvre des activités du DP1

Codes	Résultats/activités	Année 2013			Année 2014												Année 2015		
		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
	Réunion comité de pilotage d'ADUPES 1			X															
	Réunion comité de pilotage d'ADUPES 2													X					
<b>1</b>	<b>Activités</b>																		
	<b>Résultats: Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré</b>																		
	<b>Activités du sous-résultat 1</b>																		
1.1.1	Réalisation d'études économiques sectorielles (comptes satellites)													X	X	X	X	X	X
1.1.2	<b>Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries</b>																		
1.1.2.1	Renforcement de l'observatoire économique pour les autres ressources																		
	Diagnostic de l'observatoire économique des pêches									X									
	Séminaire de renforcement des capacités des agents de la CEP en analyse des données								X										
1.1.2.2	Mise en place d'un observatoire économique de la pêcherie de crevettes profondes																		
	Collecte des feuilles de marée des crevettes profondes			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mission d'études en Espagne																		X
1.1.3	<b>Contrôle efficace des captures des navires crevettes profonds et les échanges de quotas</b>																		
1.1.3.1	Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de Bord Electronique) Mission 1													X	X	X	X	X	X
1.1.3.2	Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêcherie de crevettes profondes (Mission 1)													X	X	X	X	X	X
1.1.3.3	Mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance ciblé dans la pêcherie de crevettes profondes													X	X	X	X	X	X
	Elaboration d'un plan SCS													X	X	X			
1.1.3.4	Mise en place d'un registre de suivi des Quotas Individuels (Mission 1)													X	X	X	X	X	X
<b>1.2</b>	<b>Activités du sous-résultats 2</b>																		
1.2.1	<b>Mise en place et évaluation régulière de la concession exclusive d'exploitation dans la pêcherie de crevettes profondes</b>																		
1.2.1.1	Mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêcherie de crevettes profondes													X	X	X	X	X	X
<b>1.3</b>	<b>Activités du sous-résultats 3</b>																		
1.3.1	<b>Finalisation et approbation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe</b>																		
1.3.1.1	Validation du diagnostic actualisé de la pêcherie de poulpe et ouverture de concertations sur les scénarii d'exploitation en relation avec la profession													X	X	X	X		
	Rédaction du draft de plan d'aménagement								X					X	X	X			
	Restitution à la CNAAPP													X	X	X			
	Restitution au CNCFPM													X					
1.3.1.2	Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêcherie de poulpe au Sénégal													X	X				
1.4	Elaboration d'un plan de communication													X					
	<b>Rapport d'activités semestriel 1</b>								X										
	<b>Rapport d'activités semestriel 2</b>													X					
	<b>Légende:</b>																		
	Les cellules cochées correspondent à la période de mise en œuvre effective de l'activité																		
	Les cellules en jaune correspondent à la période de préparation de l'activité																		

**Annexe 2** : Niveau d'exécution des activités

Activités	Activités déjà prévues dans le DP1 et qui ont démarré	Activités achevées	Activités en cours et qui se poursuivront dans le DP2
<b>1.1 Activités du sous-résultat :</b>			
1.1.1 Etude économique sectorielle : Elaboration des comptes satellites du secteur	X		X
1.1.2. Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries			
<i>1.1.2.1. Renforcement de l'observatoire économique pour les autres ressources</i>	X		
<i>1.1.2.2. Mise en place d'un observatoire économique de la pêche de crevettes profondes</i>	X		X
1.1.4. Mise en œuvre du plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de la pêche de crevettes profondes	X		X
1.1.3. Contrôle efficace des captures des navires crevetiers profonds et les échanges de quotas			
<i>1.1.3.1. Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de bord électronique (JBE))</i>	X		X
<i>1.1.3.2. Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêche de crevettes profondes</i>	X		X
<i>1.1.3.3. Mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance ciblé dans la pêche de crevettes profondes (CP)</i>	X		X
<i>1.1.3.4. Mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels</i>	X		X
<b>1.2. Activités du sous-résultat 2</b>			
1.2.1. Mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêche de crevettes profondes	X		X
<b>1.3. Activités du sous-résultat 3</b>			X
1.3.1. Finalisation et validation du plan d'aménagement de la pêche de poulpe			
1.3.1.1. Validation du diagnostic actualisé de la pêche de poulpe et conduite des concertations sur les scénarios d'exploitation en relation avec la profession	X	X	X
1.3.1.2. Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêche de poulpe au Sénégal	X	X	
<b>1.4. Elaboration d'un plan de communication</b>	X		X
Niveau d'exécution	<b>100%</b>	<b>16,66%</b>	<b>83,34%</b>

### Annexe 3 : Chronogramme de programmation des activités du DP2.

Ligne budgétaire	Activités	Mois 2015										Mois 2016		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
		<b>1.1</b>	<b>Activités du sous-résultat 1</b>											
1.1.1	Etudes économiques sectorielles (Etudes des comptes satellites du secteur de la pêche)	X	X	X										
1.1.2.	Amélioration de la qualité des crevettes profondes		X	X	X									
1.1.3	Renforcement l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries													
1.1.3.1.	Mise en place d'un système d'information intégrée de la pêcherie de crevettes profondes	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
1.1.4.	Mise en œuvre du plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de la pêcherie de crevettes profondes (CP)			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>1.2</b>	<b>Activités du sous-résultat 2</b>													
1.2.1.	Appui au fonctionnement de l'OGP	X	X											
<b>1.3</b>	<b>Activités du sous-résultat 3</b>													
1.3.1	Mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe													
1.3.1.1	Renouvellement des instances des CLPA, formation des membres et mise en place de réseaux de CLPA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.3.1.2	Organisation d'ateliers de concertation pour l'identification et la mise en œuvre des mesures techniques de gestion et la régulation de l'accès à la pêcherie de poulpe		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.3.1.3.	Conception, construction et immersion de vases à poulpe		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.3.1.4.	Appui aux activités de surveillance participative des CLPA							X	X	X	X	X	X	X
1.3.1.5	Organisation d'une mission d'études au Maroc			X										
<b>1.4.</b>	<b>Mise en œuvre du plan de communication</b>		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Annexe 4** : Cadre logique du projet

	<b>LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	<b>INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES</b>	<b>SOURCES DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES</b>
<b>OBJECTIF GLOBAL</b>	Favoriser une contribution accrue des pêcheries démersales à une croissance économique durable.	Evolution de la part de la rente halieutique extraite des pêcheries démersales dans le PIB pêche <b>Situation de référence</b> : rente halieutique année 2009/PIB pêche = 0,75% (Montant des licences totales)	<b>Source ANSD</b> : Evaluation du PIB pêche dans la comptabilité nationale  <b>Source Trésor Public / DPM</b> : Recettes fiscales des redevances d'accès des pêcheries démersales	Les objectifs de politique macro économique et sectorielle sont maintenus.  Le gel des licences sur les pêcheries démersales est maintenu.
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	Mettre en place un système de gestion durable des pêcheries de poulpe et de crevettes profondes et un système d'évaluation et d'avis scientifique sur l'ensemble des pêcheries démersales au Sénégal.	Pourcentage de la rente halieutique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe effectivement réalisé par rapport au potentiel de rente halieutique de ces pêcheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Source Trésor public / DPM</b> : Recettes fiscales des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.</li> <li>• <b>Source CEP</b> : Evaluations périodiques de la rente halieutique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe</li> </ul>	Le plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes a fait l'objet d'une adoption politique par le Gouvernement sous la forme d'un décret.  Les Commissions nationales des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe sont mises en place et fonctionnelles.
		Etat et niveau d'exploitation des ressources	<b>Source CRODT</b> : Rapport des campagnes de recherche océanographique	L'Organisation de Producteurs bénéficiaire de la concession exclusive d'exploitation dans le plan crevettes profondes est mise en place par le GAIPES
		- Existence d'avis scientifique annuel sur la validation du TAC de la pêcherie de crevettes profondes	- <b>Source CRODT</b> : Rapport annuel de fixation du TAC de la pêcherie de crevettes profondes	- Le secrétaire Général du MPEM en relation avec la CEP assure un suivi de consolidation et de la coordination du système d'aménagement des pêches
<b>Résultats de la convention de financement</b>	Résultat 1 : le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la			

	<p>performance des pêcheries e amélioré pour répondre aux besoins d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'avis scientifique annuel sur les possibilités d'exploitation du poulpe</li> <li>- Publication annuelle de la situation des ressources et des pêcheries démersales au Sénégal</li> <li>- Evaluations annuelles des rentes halieutiques des différentes pêcheries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Source <b>CRODT</b> : Avis scientifiques annuels sur les possibilités de pêches du Poulpe</li> <li>- Source <b>CRODT</b> : Rapport groupe de travail scientifique et économique sur les pêcheries démersales</li> <li>- Source observatoire économique des pêches : rapport économique annuel sur la situation du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dotations budgétaires nécessaires au CRODT pour accomplir ces mission pendant la durée du projet sont maintenues</li> <li>- Le Sénégal bénéficie d'un appui cohérent de la part des bailleurs de fond pour <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la promotion de l'efficacité globale d système d'aménagement</li> <li>b) la prise en compte des mesures économiques et sociales d'accompagnement des réformes</li> </ul> </li> </ul>
	<p>Résultat 2. Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement es amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration de droits de pêches exclusifs dans la pêche de crevettes profondes</li> <li>- Ajustement des redevances d'accès à la valeur économique des ressources considérées</li> <li>- ajustement des mesures de sélectivité dans la pêche de crevettes profondes</li> <li>- validation et ajustement annuel du plan d'aménagement de la pêche de poulpe sur la base des avis scientifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sources Journal Officiel</b> : acte de la concession exclusive d'exploitation dans la pêche de crevette profondes</li> <li>- <b>Source arrêté interministériel</b> : Paiement de redevance d'accès</li> <li>- <b>source acte réglementaire : Décret et arrêté</b> sur la sélectivité (maillage et BRED ajustés)</li> <li>- <b>Source Actes réglementaires</b> : Arrêtés préfectoraux plan de gestion locaux du poulpe</li> </ul>	
<p><b>RESULTATS pour la période du Devis programme</b></p>	<p>1. Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêche de crevettes profondes,</p>	<p>Le système d'information est mis en place et est fonctionnel</p>	<p><b>Source observatoire économique des pêches (CEP)</b> : Rapport économique annuel sur la situation du secteur</p>	<p>Les dotations budgétaires nécessaires pour le recrutement du personnel de la CEP pendant la durée du projet sont maintenues.</p>



	poulpe et des autres ressources			
	2. La Coopérative des Exploitants de Crevettes Profondes au Sénégal (CECPROS) a démarré effectivement ses activités de gestion et d'exploitation	Le système de gestion de la pêche de crevettes profondes par Quota Individuel Transférable (QIT) a démarré	Documents de répartition des quotas Rapports d'activités de la coopérative	
	3. Le plan d'aménagement de la pêche est approuvé et le processus de mise en œuvre est en cours	Plan d'aménagement de la pêche de poulpe est approuvé par décret	<b>Source DPM:</b> Document de plan d'aménagement poulpe  <b>Source Journal officiel :</b> Décret portant approbation du plan d'aménagement de la pêche de poulpe	
<b>Activités</b>	<b>Sous activités</b>	<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens physiques (équipements, fournitures...)</b>	<b>Justification</b>
<b>Etudes en appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement</b>	Réalisation des études économiques sectorielles (compte satellite)	Equipe du projet ADuPeS Comité technique restreint Personnel de l'ANSD Equêteurs AT	Véhicules Fournitures de bureau Moyens de communication	Mesurer la contribution économique globale du secteur de la pêche dans l'économie nationale
	Amélioration de la qualité à bord des crevettiers profonds et la traçabilité	Equipe du projet ADuPeS Personnel de la DITP Personnel des sociétés de crevettiers profonds	Welcome package Matériels didactiques	Rendre les crevettes profondes sénégalaises plus compétitives sur le marché espagnol
	Mise en place d'un système d'information de la pêche de poulpe	L'équipe du projet Le personnel de la CEP	Véhicule 4x4	Mis en place d'une base qui centralise les données relatives à la pêche de poulpe
<b>Contrôle des captures des</b>	Mettre en place un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de pêche Electronique)	Des Expertises en JPE L'Informaticien en base de données de la CEP Acquisition de matériel	FCFA HT	Elaborer le format de JPE Installer les équipements nécessaires à bord des navires concernés pour l'application du JBE

<b>navires crevettiers profonds et les échanges de quotas</b>				Mettre en place une base de données en liant les navires et une installation à terre
	Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêche de crevettes profondes	Equipe du projet Expert en système d'information halieutique L'Informaticien de la CEP	Serveurs + ordinateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la mise en place du SIH ;</li> <li>- Réaliser le design du SI, en relation avec les structures concernées ;</li> <li>- Former les différents utilisateurs du SIH.</li> </ul>
	Mise en œuvre d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance de la pêche de crevettes profondes	Expert spécialiste en SCS <ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions d'inspection à quai</li> <li>- Mission de patrouilles maritimes</li> </ul>	Véhicule d'inspection, Matériel d'inspection, FCFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la mise en place d'un plan SCS et former les inspecteurs de la DPSP</li> </ul>
	Mise en place d'un registre électronique de suivi des Quotas Individuels	Informaticien spécialiste en base de données de la CEP	--	Elaborer un registre de suivi des quotas individuels
<b>Approbation politique et mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de poulpe</b>	Mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes	Equipe du projet Directions techniques Services des pêches déconcentrés CLPA Facilitateurs Formation et installation et mise en réseau des CLPA	FCFA	Missions sur le terrain pour concertations avec les acteurs en vue d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de gestion